

CIRCULAIRE N° 2020-08

Châlons-en-Champagne, le 01/04/2020

Le Président du Centre de Gestion
à
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
d'Etablissements Publics Communaux

Application du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois

Dans un souci de rendre effectif le déploiement du dispositif RIFSEEP et de mettre en œuvre le principe de parité indemnitaire entre les versants de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale, le [décret n°2020-182 du 27 février 2020](#) relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale actualise les équivalences entre les corps de la fonction publique de l'Etat et les cadres d'emplois territoriaux.

Le décret susvisé modifie le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 et actualise le tableau de l'annexe 1 établissant les équivalences avec la fonction publique de l'Etat.

L'éligibilité d'un cadre d'emplois au RIFSEEP reste soumis à la publication d'un arrêté ministériel pris pour le corps équivalent dans la fonction publique d'Etat, en vertu du principe de parité.

Cependant, dans l'attente de la publication des arrêtés, un second tableau est créé en annexe 2 déterminant des équivalences provisoires, permettant l'éligibilité des deux composants du RIFSEEP, à savoir l'IFSE et le CIA, à l'ensemble des cadres d'emplois territoriaux.

Lors de la mise en place initiale, les collectivités territoriales et les établissements publics ont pour certains prévus, dans leur projet de délibération initiale, en qualité de bénéficiaire, l'ensemble des cadres d'emplois en interne, conditionnés toutefois pour certains à la publication de l'arrêté ministériel. Cette

rédaction permettait ainsi d'ouvrir le bénéfice du RIFSEEP dès parution dudit arrêté. Toutefois, une délibération modificative devra être prise pour fixer notamment les montants souhaités pour les groupes de fonctions concernés, dans la limite des plafonds globaux déterminés au niveau de l'Etat, et en référence au corps de référence provisoire ou définitif.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'ESTERNAY,
Conseiller régional
Délégué régional du CNFPT

Annexe 1 : Equivalence cadres d'emplois territoriaux et corps de la FPE

Cadres d'emplois de la FPT	Corps de référence de la FPE	Montants plafonds IFSE	Montants plafonds CIA
ADMINISTRATION GENERALE			
Administrateurs territoriaux	Administrateurs civils	G1 : 49 980 € G2 : 46 920 € G3 : 42 330 €	G1 : 8 820 € G2 : 8 280 € G3 : 7 470 €
Attachés territoriaux / secrétaire de mairie (cat. A)	Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 36 210 € G2 : 32 130 € G3 : 25 500 € G4 : 20 400 €	G1 : 6 390 € G2 : 5 670 € G3 : 4 500 € G4 : 3 600 €
Rédacteurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 17 480 € G2 : 16 015 € G3 : 14 650 €	G1 : 2 380 € G2 : 2 185 € G3 : 1 995 €
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoints administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieurs en chefs territoriaux	Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts	G1 : 42 840 € G2 : 37 490 € G3 : 35 190 € G4 : 31 750 €	G1 : 10 080 € G2 : 8 820 € G3 : 8 280 € G4 : 7 470 €

Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Agents de maîtrise territoriaux / Adjointes techniques territoriaux	Adjointes techniques des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	Adjointes techniques des établissements d'enseignement	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Conseillers territoriaux socio-éducatifs	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 19 480 € G2 : 15 300 €	G1 : 3 440 € G1 : 2 700 €
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistants de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 11 970 € G2 : 10 560 €	G1 : 1 630 € G2 : 1 440 €
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateurs spécialisés des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	Moniteurs-éducateurs des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Agents sociaux territoriaux	Adjointes administratives des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)			
Médecins territoriaux	Médecins inspecteurs de santé publique	G1 : 43 180 € G2 : 38 250 € G3 : 29 495 €	G1 : 7 620 € G2 : 6 750 € G3 : 5 205 €
Psychologues territoriaux	Psychologues des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Sages-femmes territoriales	Cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Puéricultrices cadres territoriaux de santé			
Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux			
Cadres territoriaux de santé paramédicaux			
Puéricultrices territoriales	Cadres de santé paramédicaux civils du ministère de la défense	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Infirmiers territoriaux en soins généraux			
Infirmiers territoriaux			

Auxiliaires de puériculture territoriaux	Aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Auxiliaires de soins territoriaux			
Biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux	Inspecteurs de santé publique vétérinaires	G1 : 49 980 € G2 : 46 920 € G3 : 42 330 €	G1 : 8 820 € G2 : 8 280 € G3 : 7 470 €
Techniciens paramédicaux territoriaux	Techniciens paramédicaux civils du ministère de la défense	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
FILIERE CULTURELLE			
Conservateurs territoriaux du patrimoine	Conservateurs du patrimoine	G1 : 46 920 € G2 : 40 290 € G3 : 34 450 € G4 : 31 450 €	G1 : 8 280 € G2 : 7 110 € G3 : 6 080 € G4 : 5 550 €
Conservateurs territoriaux de bibliothèques	Conservateurs de bibliothèques	G1 : 34 000 € G2 : 31 450 € G3 : 29 750 €	G1 : 6 000 € G2 : 5 550 € G3 : 5 250 €
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Bibliothécaires	G1 : 29 750 € G2 : 27 200 €	G1 : 5 250 € G2 : 2 600 €
Bibliothécaires territoriaux			
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Bibliothécaires assistants spécialisés	G1 : 16 720 € G2 : 15 960 €	G1 : 2 280 € G2 : 2 040 €
Adjointes territoriales du patrimoine	Adjointes techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	Personnels de direction d'établissements d'enseignement ou de formation	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeurs certifiés	Exclus du bénéfice RIFSEEP	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique			
FILIERE SPORTIVE			
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	Conseillers d'éducation populaire et de jeunesse	Arrêté ministériel en attente de publication : Cf tableau n°2 et le corps de référence provisoire	
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 17 480 € G2 : 16 015 € G3 : 14 650 €	G1 : 2 380 € G2 : 2 185 € G3 : 1 995 €
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Adjointes administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €

FILIERE ANIMATION			
Animateurs territoriaux	Secrétaires administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 17 480 € G2 : 16 015 € G3 : 14 650 €	G1 : 2 380 € G2 : 2 185 € G3 : 1 995 €
Adjointes territoriales d'animation	Adjointes administratives des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €

Annexe 2 : Equivalence provisoire cadres d'emplois territoriaux et corps de la FPE

Cadres d'emplois de la FPT	Corps de référence de la FPE à titre provisoire	Montants plafonds IFSE	Montants plafonds CIA
Ingénieurs territoriaux	Ingénieurs des services techniques du ministère de l'Intérieur (services déconcentrés)	G1 : 36 210 € G2 : 32 130 € G3 : 25 500 €	G1 : 6 390 € G2 : 5 670 € G3 : 4 500 €
Techniciens territoriaux	Contrôleur des services techniques du ministère de l'Intérieur	G1 : 17 480 € G2 : 16 015 € G3 : 14 650 €	G1 : 2 380 € G2 : 2 185 € G3 : 1 995 €
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	Adjointes techniques des établissements d'enseignement agricoles publics (services déconcentrés)	G1 : 11 340 € G2 : 10 800 €	G1 : 1 260 € G2 : 1 200 €
Educateurs territoriaux des jeunes enfants	Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse	G1 : 14 000 € G2 : 13 500 € G3 : 13 000 €	G1 : 1 680 € G2 : 1 620 € G3 : 1 560 €
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux	Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat	G1 : 11 880 € G2 : 10 560 €	G1 : 1 620 € G2 : 1 440 €
Psychologues territoriaux	Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)	G1 : 19 480 € G2 : 15 300 €	G1 : 3 440 € G2 : 2 700 €
Sages-femmes territoriales			
Cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux			
Cadres territoriaux de santé paramédicaux			
Puéricultrices cadres territoriaux de santé			

Puéricultrices territoriales	<u>Assistants de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)</u>	G1 : 19 480 €	G1 : 3 440 €
Infirmiers territoriaux en soins généraux		G2 : 15 300 €	G2 : 2 700 €
Infirmiers territoriaux	<u>Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat</u>	G1 : 11 880 € G2 : 10 560 €	G1 : 1 620 € G2 : 1 440 €
Auxiliaires de puériculture territoriaux	<u>Adjoint administratifs des administrations de l'Etat (services déconcentrés)</u>	G1 : 11 340 €	G1 : 1 260 €
Auxiliaires de soins territoriaux		G2 : 10 800 €	G2 : 1 200 €
Techniciens paramédicaux territoriaux	<u>Infirmières et infirmiers des services médicaux des administrations de l'Etat</u>	G1 : 11 880 € G2 : 10 560 €	G1 : 1 620 € G2 : 1 440 €
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	<u>Attachés d'administration de l'Etat (services déconcentrés)</u>	G1 : 36 210 € G2 : 32 130 € G3 : 25 500 € G4 : 20 400 €	G1 : 6 390 € G2 : 5 670 € G3 : 4 500 € G4 : 3 600 €
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	<u>Conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat (services déconcentrés)</u>	G1 : 19 480 € G2 : 15 300 €	G1 : 3 440 € G1 : 2 700 €